

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 80 (1991)

Heft: 1-2

Rubrik: Rapport de la Lingue fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1990/1991

1. Rapport d'activités du président, Monsieur Bruno de Weck

Le président relève que cette année comme les autres a été marquée par un travail intense des membres du Comité. Le président les remercie vivement.

Le président rappelle l'inquiétude du Comité de la Ligue face au projet de terrain de golf dans la zone alluviale du lac de la Gruyère, à Broc, Botterens et Morlon. Heureusement, la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage a donné un préavis entièrement négatif.

Le président remercie l'entreprise Zschokke pour avoir sponsorisé la réfection du chalet des Morthéys-Dessous. Il remercie aussi le président de la fondation Alp Action, M. Saddrudin Agha Khan, par l'entremise duquel cette sponsorship a pu avoir lieu.

Deux affaires sont toujours pendantes devant le Tribunal fédéral: les projets de mises sous tuyau du Lavapesson et du ruisseau de Malessert.

Un autre site nous préoccupe. Il s'agit du marais du Rohrmoos qui, site extraordinaire il y a encore vingt ans, a été détérioré au point de ne plus pouvoir être inclus dans l'inventaire des bas-marais d'importance nationale.

Le président rappelle que la nature a plus que jamais besoin des protecteurs face aux diverses attaques qu'elle subit: érosion, pollution, modification des débits de rivière, assèchement des terrains, baisse des nappes phréatiques. Dans ce contexte, il est nécessaire que les protecteurs de la nature fassent preuve de la plus grande honnêteté intellectuelle et d'objectivité dans les dossiers qu'ils traitent.

La nouvelle loi fédérale reconnaît le rôle de biotope de la forêt. Il faudra prévoir des zones laissées naturelles. Le service forestier est en train de préparer un plan des forêts naturelles. Il faudra soutenir la demande de crédit déposée par le service auprès du Grand Conseil pour permettre l'élaboration de ce plan.

Le président évoque la requête déposée par la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche qui tend à ce qu'un service de la pêche soit constitué dans l'administration cantonale.

2. Rapport de Monsieur Jean-Claude Monney sur la présence et la conservation de zones à batraciens dans d'anciennes gravières

Les gravières, durant et après leur exploitation, se voient colonisées par une faune et une flore spécifiques. Dans ces lieux, se trouvent différents habitats tels que talus, plans

d'eau, voire de petites falaises. Ils constituent des biotopes pour des espèces d'amphibiens, de reptiles ou d'oiseaux en voie de disparition. La protection de ces biotopes permet de maintenir en vie ces espèces. En effet, protéger une espèce signifie avant tout protéger son habitat.

Par des illustrations, Monsieur Monney montre combien les espèces d'amphibiens ont diminué durant ces dernières années. Pour enrayer ce processus, il est nécessaire de créer un réseau de biotopes protégés, et les anciennes gravières en constituent un maillon important. La LFPN a dressé la liste des gravières les plus riches afin de s'assurer que la remise en état des gravières intéressantes se fasse de manière à maintenir les espèces de reptiles et d'amphibiens. Dans le cas de la gravière du Grabou, à Montagny-les-Monts, une convention a pu être passée entre, d'une part, la Ligue et le WWF et, d'autre part, les exploitants et les propriétaires. Dans cette gravière, on a trouvé le triton lobé, le triton crêté et la rainette verte. Les exploitants et les propriétaires ont été d'accord de recréer un plan d'eau avec des talus.

En conclusion, il est nécessaire que les services de l'Etat prennent cette affaire au sérieux et fassent tout leur possible pour conserver et entretenir ces sites.

3. Rapport de Monsieur José Collaud sur le plan sectoriel des aires de matériaux exploitables

La Direction des travaux publics a mis en consultation le plan sectoriel des aires de matériaux exploitables. Ce plan est destiné à gérer l'approvisionnement du canton en matériaux graveleux et pierreux tout en tenant compte des autres intérêts en présence. La première contrainte est d'assurer un approvisionnement concentré décentralisé. La deuxième contrainte est de donner la priorité à l'eau souterraine potable. La troisième contrainte interdit l'exploitation de gravières dans des zones paysagères ou naturelles protégées par décisions fédérales, cantonales et communales et demande une remise en état spécifique à chaque gisement. La quatrième contrainte vise à rationaliser le transport des matériaux. La cinquième contrainte demande de tenir compte de l'agriculture et des forêts. Il faut d'abord exploiter les matériaux dans les zones constructibles. La sixième contrainte demande de remblayer les vieilles gravières avec les matériaux inertes des constructions.

La Commission qui a procédé à l'élaboration de ce plan était constituée des représentants des différents milieux intéressés par le gravier. Elle a travaillé avec un bureau d'experts. Ce plan ne concerne que les grands gisements. Le travail de la Commission a consisté à trier parmi tous les gisements ceux qui remplissaient les divers critères et se conformaient aux contraintes susmentionnées. Ces gisements dépassent les 300 000 m³. Ils sont donc soumis à une étude d'impact, ce qui nous permettra de suivre ces projets. Les difficultés naîtront avec les petits gisements car leur multiplication risque de porter de graves atteintes paysagères.

4. Présentation des activités du Groupe des Jeunes

Monsieur Jacques Perritaz présente les activités accomplies par le Groupe des Jeunes:

- excursion au Fanel, observation des oiseaux hivernants;
- excursion au lac de la Gruyère, recensement des oiseaux d'eau;
- conférence de Monsieur B. Magnin sur les chauves-souris;
- excursion aux Grangettes pour observer les oiseaux;
- excursion à l'Auried pour observer les grenouilles;
- excursion au bord d'un ruisseau pour y étudier la faune et la flore;
- étude de pelotes de réjection de la chouette effraie avec Alexandre Roulin;
- excursion mycologique à Montagny (annulée pour cause de manque de participants);
- nettoyage de la tourbière de Bouleyres;
- excursion aux colonies de chauves-souris pour la récolte de guano et de cadavres.

5. Démissions et élections

MM. Urs Ryser et Jakob Gauch ont annoncé leur intention de démissionner. Le président rappelle toutes les tâches accomplies par ces deux membres.

La chargée d'affaires, M^{me} Antoinette de Weck, a donné sa démission pour le 31 octobre 1991. M. Philippe Vuilleumier la remplacera. Sa nomination est approuvée à l'unanimité.

Heureusement, trois personnes entrent dans le Comité. Il s'agit de M. Charles Henninger, ornithologue, de M. Christoph Flory, étudiant en biologie, et de M. Stefan Strebel, biologiste. Ces trois personnes sont élues à l'unanimité.

Le Comité se composera, en plus des personnes citées, de Niklaus Baumeyer, vice-président, José Collaud, Klaus Fässler, Marcel Giller, Dietrich Meyer, Jean-Claude Monney, Fritz Müller, Claude Perroud, Jean-Daniel Savoy, trésorier, François Ayer et Gabriel Falconnet.

Le président:
Bruno de Weck